

Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT HERBLAIN
4 rue Duguay Trouin
44800 SAINT-HERBLAIN France
Téléphone : 02 40 92 06 89
Mail : florian.geoffroy@bureauveritas.com

A l'attention de M. LEROUX SEBASTIEN

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
Chemin de la Censive du Tertre
44000 NANTES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs

07_09_ASC_01



Intervention du 15/11/2024

Coordonnées du site : 07_09
Nom du site : 07 - TERTRE
Latitude : 47.2434
Longitude : -1.5527



Lieu d'intervention : IEMN IAE Erdre
Chemin de la Censive du Tertre
44000 NANTES

Numéro d'affaire : 8670818
Référence du rapport : 8670818/66.6.1.R
Rédigé le : 15/11/2024
Par : Florian GEOFFROY
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chacun de vos équipements peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que les points exigés par la réglementation prise en référence.

Rappels sur les obligations de l'employeur ou de l'exploitant ci-après désigne le client

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

De plus, le cas échéant le client doit remédier aux écarts ou déféctuosités constatés lors de la vérification.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession, registre de sécurité de l'établissement et/ou livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

Nous n'avons pas été accueillis lors de notre arrivée sur le site.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

CODE DU TRAVAIL : 1

 Fiche n° 1 : BATIMENT ERDRE

Marque: THYSSENKRUPP Type: HYDRAULIQUE n°série: GH921 n°interne:
07_09_ASC_01

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défec-
tuosités ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entre-
prendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | 07 - TERTRE

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CODE DU TRAVAIL

N° interne : 07_09_ASC_01
Localisation : BATIMENT ERDRE

Marque : THYSSENKRUPP
Type : HYDRAULIQUE
N° de série : GH921
Année de mise en service : 1995

Point vérifié	Actions à entreprendre
8.4- Dispositif de demande de secours	Assurer le bon fonctionnement de la téléalarme en cabine.
	<i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement:
FG/051124/155309/0	05/11/2024

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



1.1- Parois de protection **Enrayer l'oxydation des éléments métallique de la gaine.**

Code Obs. :
FG/051124/154841/0

Date de 1^{er} signalement:
05/11/2024

2.1- Etat général **Nettoyer la cuvette et l'ensemble de ses mécanismes.**

Code Obs. :
FG/051124/154553/0

Date de 1^{er} signalement:
05/11/2024

2.2- Dispositif d'arrêt **Assurer le bon fonctionnement de l'interrupteur d'arrêt en cuvette.**

Code Obs. :
FG/051124/154534/0

Date de 1^{er} signalement:
05/11/2024

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
2.6- Eclairage	Assurer le bon fonctionnement de l'éclairage en gaine.
Code Obs. : FG/151124/160128/0	Date de 1 ^{er} signalement: 15/11/2024 NOUVEAU
6.5- Vérin	Vider le trop plein d'huile présent en cuvette
Code Obs. : FG/051124/154324/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Nettoyer la cabine et l'ensemble de ces équipement.
Code Obs. : FG/051124/153954/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Enrayer l'oxydation des éléments métallique de la cabine.
Code Obs. : FG/051124/154151/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	Remplacer les charnières corrodé au niveau de la trappe d'accès à la manoeuvre d'inspection sur le toit de cabine.
Code Obs. : FG/051124/154033/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
7.10- Affichage	La plaque indiquant la charge nominale et le nombre de personnes maximum admissible en cabine n'est pas en adéquation avec les documents techniques de l'installation. A vérifier.
Code Obs. : FC/111219/151559/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
12.1- Accès aux locaux	Le local des machines est sale et encombré.
Code Obs. : FG/051124/155816/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
12.8- Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité)	Tenir à disposition la fiche descriptive des risques identifiés par le prestataire d'entretien de l'appareil dans le cadre de son étude de sécurité
Code Obs. : FG/151124/155910/0	Date de 1 ^{er} signalement: 15/11/2024 NOUVEAU
13.1- Mécanismes	La centrale hydraulique présente des fuites d'huile. En cas d'aggravation notable, procéder à la réparation de celle-ci.
Code Obs. : FG/051124/153731/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
13.1- Mécanismes	Procéder au nettoyage du bac de rétention d'huile de La centrale hydraulique.
Code Obs. : FC/111219/151915/0	Date de 1 ^{er} signalement: 05/11/2024
Toit de cabine	
22- Autres points	Refermer le capot de la boîte de dérivation sur le toit de cabine.
Code Obs. : FG/151124/160151/0	Date de 1 ^{er} signalement: 15/11/2024 NOUVEAU

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

	Type : HYDRAULIQUE Nature : CODE DU TRAVAIL Date de mise en service : 1995	Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010
	Localisation : BATIMENT ERDRE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. GAUDRE technicien TKE

 **Avis général :** **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Année de la première étude de sécurité : 2024	Date d'actualisation de l'étude : 05/11/2024
--	---

Accès et cheminement

Risque(s) : Sans risque particulier
--

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : Présence de ressaut ou marche (Chute plain-pied)

Toit de cabine

Risque(s) : Distance Cabine / Gaine supérieure à 0,30 m (chute dénivelation), Présence d'éléments saillants (Coupure - Heurt), Surface glissante (Chute dénivelation - Chute plain-pied)

Cuvette

Risque(s) : Sol glissant (Chute plain-pied), Enfermement, Absence d'éclairage en gaine (Chute plain-pied / dénivelation - Ecrasement - Cisaillement)

Portes palières

Risque(s) : Sans risque particulier
--

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : R	Catégorie : 1
Origine du classement : Mentionné sur le registre de sécurité	Activité : Université

Type d'établissement

Type d'établissement : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : Ascenseur

Présence d'un RVRAT : NON	Marquage CE : NON
----------------------------------	--------------------------

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Basse latérale Accès à la cuvette : Porte palière et échelle	Accès à la machinerie : Porte
---	--------------------------------------

Entraînement

Entraînement hydraulique : action directe
--

Caractéristiques techniques

Nombre de niveaux : 4 Charge (kg) : 800 Vitesse (m/s) : 0.59	Nombre de services : 1 Nombre de personnes : 10
---	--

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouverture centrale	Portes palières : automatiques à ouverture centrale
---	--

Aspects documentaires

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présentée : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des éléments de guidage, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des suspentes et leurs attaches, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des mécanismes de levage, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute, nous avons procédé à sa vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Documents mis à notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présentée : Non

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui Etat : Incomplet	Dossier technique de l'appareil : GH921
--	--

Carnet d'entretien

Présenté : Oui

Registre de sécurité

Présenté : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de contrôle technique suivant R.134-11

Présenté : Oui	Rapport de contrôle technique 11/2024 suivant R. 134-11 du :
Réalisé par : BUREAU VERITAS	

Autres points

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné.
Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	Aspects documentaires		5.3	Déverrouillage de secours	S
A.1	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S
A.2	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	6.	Organes de suspension	
A.3	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	6.2	Etat général	S
A.4	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	6.3	Attaches	S
B.	Documents mis à notre disposition par le propriétaire		6.5	Vérin	NS
B.1	Etude de sécurité	S	7.	Cabine	
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	NS
B.3	Carnet d'entretien	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
B.4	Registre de sécurité	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	7.8	Eclairage normal	S
B.6	Rapport de contrôle technique suivant R.134-11	S	7.10	Affichage	NS
1.	Gaine		7.11	Eclairage de secours	S
1.1	Parois de protection	NS	8.	Organes de commande en cabine	
1.3	Garde-pieds, seuils	S	8.1	Organe de commande	S
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	8.3	Bouton de réouverture des portes	S
2.	Cuvette		8.4	Dispositif de demande de secours	NS
2.1	Etat général	NS	11.	Dispositif de sécurité	
2.2	Dispositif d'arrêt	NS	11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	11.12	Dispositif s'opposant à la dérive si ascenseur hydraulique	S
2.6	Eclairage	NS	12.	Locaux de la machine et des poulies	
3.	Guidages		12.1	Accès aux locaux	NS
3.1	Eléments de guidage	S	12.5	Eclairage normal et de secours	S
4.	Equipement des paliers		12.7	Consignes	S
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	12.8	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité)	NS
4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S	13.	Machine	
4.4	Organes de commande avec voyant	S	13.1	Mécanismes	NS
5.	Portes palières		13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S	22.	Autres points	
5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S	22.1	Toit de cabine	NS

«Référéntiel» V 7

«Référéntiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : GH921
	Marque : THYSSENKRUPP	N° interne : 07_09_ASC_01

Détail des points de contrôle

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.